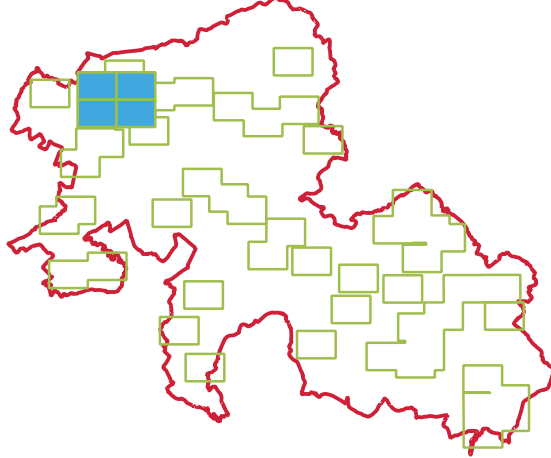
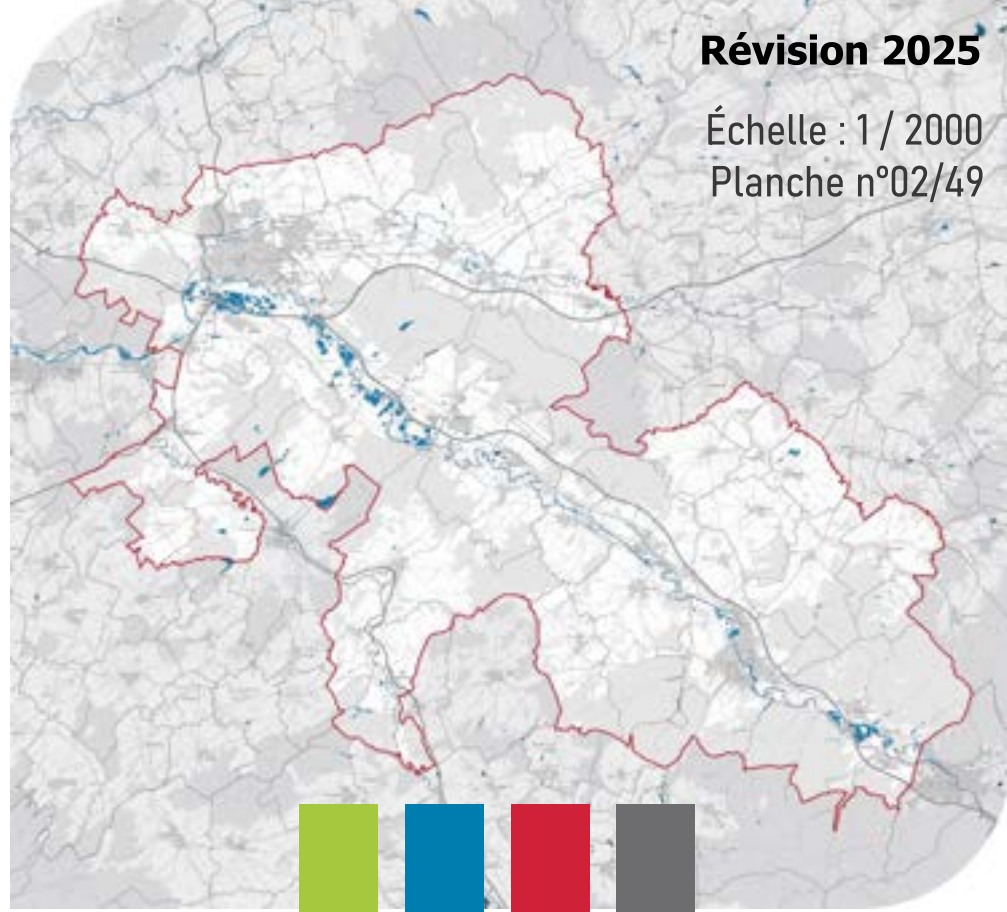


Communes concernées :

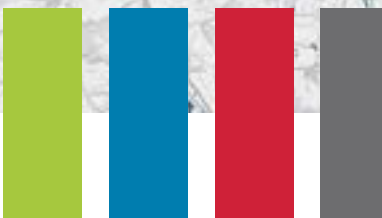
-Lunéville (Nord-Ouest)
-Jolivet (Ouest)



Plan local d'Urbanisme intercommunal



Révision 2025
Echelle : 1 / 2000
Planche n°02/49



Lecture des valeurs en pourcentages : à % de la surface du territoire de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.

0 100 200 300 m



Règlement graphique

- Zone urbaine
- Zone à urbanisation ouverte
- Zone à urbanisation fermée
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière

Cadastre

- Parcelles
- Bâtiments

Modification de zonage apportée

- Suppression du Sud de la zone ZAU du Haut de la croix et de l'emplacement réservé n°1
- Ajout d'une partie de la parcelle BR0089 en U
- Ajout de la portion nord de la parcelle A00122 à la zone UD
- Suppression ZAU Méhon
- Suppression ER LUN 05
- Retrait des parcelles BH0006, BH0003 et BH0063 de la zone LAU

Prescription ponctuelle

- Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

Prescription linéaire

- Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)
- Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
- Emplacement réservé (05 01 à 05 04)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
- Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)
- Hauteur maximale (39 02)

